



Non présentation aux convocations

Par brayhart

Bonjour,

lundi dernier j'étais convoqué au commissariat au sujet d'une affaire dont je suis au courant mais je ne me suis pas présenté. En effet, cette histoire dure depuis un peu près maintenant 3 mois (cause de départ en vacances) donc nous avons réussi de se mettre d'accord sur une date en locurrence ce lundi. Je ne me suis pas présenté d'une part, car j'ai déménager depuis (chose qu'apparemment l'inspecteur n'était pas au courant) et donc je ne voulais pas faire plus de 750km pour juste répondre à deux ou trois questions et d'une autre part je n'avais pas envie (mauvaise fois je l'avoue). Du coup, je l'ai rapelle mardi matin pour lui explique pourquoi je n'étais pas venue et je n'ai pas inventé une excuse je lui ai dit directement que je n'avais pas envie de venir suite à celà il m'a demandé si je voulais un autre rendez vous et je lui ai dit non. Après c'est parti en cacahuète il s'est énervé il m'a dit d'accord je vais faire part au procureur de votre refus de venir et je viendrai vous interpellé.

mes questions sont :

Le procureur va t'il autorisé l'interpellation ?

Dans combien de temps dois je m'attendre à avoir une petite visite des forces de l'ordre ?

En sachant, que j'habite dans une autre région, est ce que c'est l'inspecteur de l'affaire qui se déplacera jusqu'à mon domicile ou un autre de ses collègues de ma commune de mon domicile?

Si il vient, comment ca va se passer va t'il me ramené dans le commissariat le plus proche ou le commissariat de mon ancien domicile ?